



**fem** FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL  
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

**PMF** Programme de  
Microfinancements  
du FEM



## **Stratégie du Programme National PMF/FEM pour l'utilisation des Fonds de Micro Financements pour la 5<sup>ème</sup> Phase Opérationnelle (OP5)**

---

**PAYS : NIGER**  
**Ressources à Investir : US\$ 2,400,000 <sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> Total estimé des ressources attendues du FEM (fonds de base) à ajouter avec l'allocation nationale des fonds STAR (plus cofinancements additionnels à mobiliser).

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>ABN:</b>	Autorité du Bassin du Niger
<b>ANCR :</b>	Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour Gérer l'Environnement Mondial
<b>BAD:</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CBA:</b>	Programme d'Adaptation Communautaire de Base (Community Based Adaptation)
<b>CBLT:</b>	Commission du Bassin du Lac Tchad
<b>CCD:</b>	Convention de Lutte Contre la Désertification
<b>CCNUCC :</b>	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>CDB :</b>	Convention sur la Diversité Biologique
<b>CILSS :</b>	Comité Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
<b>CMNN:</b>	Commission Mixte Nigéro- Nigériane de Coopération
<b>CNEDD:</b>	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>CNES:</b>	Centre National de l'Energie Solaire
<b>CNI :</b>	Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques
<b>CNP:</b>	Comité National de Pilotage
<b>CNULCD :</b>	Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
<b>CONGAFEN:</b>	Coordination des ONGs et Associations Féminines du Niger
<b>COP:</b>	Conférence des Parties
<b>CPMT :</b>	Central Programme Management Team
<b>CWI :</b>	Initiative Communautaire pour l'Eau & l'Assainissement (Community Water Initiative)
<b>DED:</b>	Coopération Technique Allemande
<b>DPV:</b>	Direction de la Protection des végétaux
<b>EUA :</b>	Etats Unis d'Amérique
<b>FAD:</b>	Fonds Africain de Développement
<b>FAO:</b>	Organisation Mondiale pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FEM:</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>GAP:</b>	Groupement des Aides Privées
<b>GEF :</b>	Global Environment Facility
<b>GES:</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GPS :</b>	Global Positioning System
<b>ICEA:</b>	Initiative Communautaire pour l'Eau & l'Assainissement
<b>IGES:</b>	Inventaire des Gaz à Effet de Serre
<b>JICA:</b>	Coopération Japonaise
<b>MA :</b>	Ministère de l'Agriculture
<b>MH/E:</b>	Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement
<b>MME :</b>	Ministère des Mines et de l'Energie
<b>MP/DC:</b>	Ministère du Plan et du Développement Communautaire.
<b>NPFE :</b>	Exercice de Formulation du Portefeuille de projets pour le GEF-5
<b>OCB:</b>	Organisation Communautaire de Base
<b>OMDs:</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>ONG:</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OP :</b>	Operational Phase
<b>PABC :</b>	Projet d'Adaptation à Base Communautaire
<b>PAFT:</b>	Plan d'Action Forestier Tropical
<b>PAM :</b>	Programme Alimentaire Mondial
<b>PAN/LCD/GRN:</b>	Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles.
<b>PANA:</b>	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques
<b>PAS :</b>	Plan d'Action Stratégique

**Peace Corps, USA: Service** Américain des Volontaires pour la paix

<b>Plan Niger:</b>	
<b>PLCE/BAD:</b>	Programme de Lutte Contre l'Ensablement
<b>PLECO:</b>	Programme de Lutte Contre l'Ensablement dans les Cuvettes Oasiennes
<b>PMF:</b>	Programme de Micro Financement
<b>PNEDD:</b>	Programme National de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>PNUD:</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PNUE:</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
<b>PO:</b>	Phase Opérationnelle
<b>POCR :</b>	Principes d'Orientation du Code Rural
<b>POPs :</b>	Polluants Organiques Persistants
<b>PREDAS:</b>	Programme Régional de Promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel
<b>REDD:</b>	Réseau de l'Environnement pour un Développement Durable
<b>REPAB :</b>	Réseau des organisations financées par le PMF/FEM
<b>RODAHD:</b>	Réseau des ONGs de Développement de la Défense des Droits de l'Homme et de la Démocratie
<b>SCN :</b>	Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques
<b>SDR:</b>	Stratégie de Développement Rural
<b>SDRP :</b>	Stratégie de Développement Rural et la Réduction de la Pauvreté
<b>SDRP:</b>	Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté
<b>SN/PA/BD:</b>	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité biologique
<b>SNPA/CVC :</b>	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
<b>SPN:</b>	Stratégie Programme du Niger
<b>SRP :</b>	Stratégie de réduction de la pauvreté
<b>STAR :</b>	Système Transparent d'Allocations de Ressources
<b>UE:</b>	Union Européenne
<b>UNOPS:</b>	Service des Nations Unies pour la Gestion de Projets

## SOMMAIRE

<b>1. Contexte et bref aperçu du PMF/FEM au Niger .....</b>	<b>5</b>
1.1 Historique du PMF/FEM au Niger et Résultats acquis .....	5
1.2 Principaux Partenariats et sources de cofinancements .....	6
<b>2. Niche du programme national PMF/FEM .....</b>	<b>6</b>
2.1 Les conventions Internationales et les outils de planification au niveau national.....	6
2.2 Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du FEM – 5 .....	9
2.3 Carte illustrant la niche agro-écologique du PMF/FEM au Niger pour la 5 <sup>ème</sup> Phase Opérationnelle.....	10
2.4 Niche agro-écologique du PMF/FEM au Niger en relation avec les priorités environnementales nationales .....	11
<b>3. Résultats sur le renforcement des capacités, réduction de la pauvreté et la prise en compte du genre au PMF/FEM au Niger .....</b>	<b>12</b>
<b>4. Résultats, indicateurs et activités attendus du PMF/FEM au Niger pour OP5.</b>	<b>14</b>
<b>5. Plan de suivi et evaluation .....</b>	<b>16</b>
5.1 Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille de projets individuels .....	16
5.2 Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports .....	17
5.3 Stratégie de consolidation des acquis des projets au niveau du portefeuille du PMF/FEM au Niger.....	18
<b>6. Plan de gestion des connaissances .....</b>	<b>18</b>
6.1. Capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques .....	18
6.2 Influence des politiques nationales à travers les connaissances acquises.....	18
6.3 Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF/FEM au Niger .....	19
<b>7. Plan de mobilisation des ressources .....</b>	<b>19</b>
7.1. Plan de durabilité du PMF/FEM au Niger .....	19
7.2. Plan de développement de partenariat .....	20
<b>Annexe 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR LA PO5 .....</b>	<b>23</b>

## **1. Contexte et bref aperçu du PMF/FEM au Niger**

### **1.1 Historique du PMF/FEM au niveau Global, au Niger et les Résultats acquis**

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) appelé aussi GEF (Global Environment Facility) a été mis en place en 1991. Le FEM est l'une des pièces maîtresses de mise en œuvre de l'Agenda 21 du sommet de Rio de Janeiro en 1992 et constitue le mécanisme financier pour la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ; et la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD).

Le FEM finance trois catégories de Projet à savoir : des projets de grandes tailles à hauteur de plusieurs millions de dollars (EUA), des projets de tailles moyennes jusqu'à un million de dollars et des petits projets jusqu'à \$50,000 à travers son Programme de Micro Financements (PMF/FEM). Le FEM a pour mission la protection de l'Environnement Mondial et pour but précis la réalisation d'avantages environnementaux mondiaux par le financement de programmes et de projets dans les domaines focaux qui sont: (i) la diversité biologique ; (ii) les changements climatiques; (iii) les eaux internationales ; (iv) l'appauvrissement de la couche d'Ozone ; (v) les Polluants Organiques Persistants; et (vi) la gestion durable des terres.

Depuis sa création en 1992, le PMF/FEM a occupé au sein du système FEM, une place stratégique en finançant les initiatives locales. Il a par conséquent facilité une meilleure connaissance et une prise de conscience accrue des questions environnementales. Aussi, le PMF/FEM a renforcé les capacités des communautés et des ONGs à faire face à ces problèmes et a servi de mécanisme de démonstration et de diffusion des solutions communautaires aux problèmes environnementaux mondiaux.

Le Programme encourage et appuie la participation des communautés locales, des ONGs et des autres acteurs, dans les aspects clés de sa mise en œuvre. La structure du PMF/FEM est décentralisée et impulsée par le pays.

Le PMF/FEM offre au mécanisme FEM et au secteur de l'environnement et du développement dans son ensemble, des approches testées sur le terrain qui peuvent être reproduites et élargies au bénéfice de l'environnement.

Le PMF/FEM est un programme institutionnel du FEM. Il est administré par le PNUD au nom de la Banque Mondiale (BM) et du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui sont tous les trois les agences de mise en œuvre du FEM. Le PMF est actuellement exécuté par le Service des Nations Unies pour la Gestion des Projets (UNOPS).

Le Niger a été éligible à ce programme seulement en Mars 2003, période correspondant à la cinquième année de la deuxième phase opérationnelle (PO2, de 1998-2004). Plusieurs conditions favorables ont concouru à son éligibilité au PMF/FEM. Parmi ces conditions, les plus importantes sont la signature des conventions et protocoles internationaux sur la biodiversité, les changements climatiques, et la lutte contre la dégradation des terres. Tantôt, l'intérêt qu'a présenté le gouvernement pour le programme ; la présence et la capacité de mise en œuvre adéquate des acteurs locaux (ONGs/OCBs) ; le potentiel de mobilisation des ressources (cofinancement) avec les partenaires diversifiés de l'Etat ; l'existence de menaces et besoins d'ordre environnemental dans les domaines thématiques du FEM ; ainsi que l'existence de zones à biodiversité globale significative, ont été des éléments clés.

A la fin de la 4ème phase opérationnelle (OP4) l'ensemble du portefeuille des projets PMF/FEM/Niger s'élève à 83 projets financés dont 30 projets en dégradation des terres, 15 projets en biodiversité ; 16 projets en changements climatiques; 07 projets en POPs ; 7 projets en Eaux Internationales et 8 projets dans le domaine multifocal. Le financement cumulatifs du PMF/FEM/Niger s'élève à US\$2, 520,049 avec un cofinancement en espèce de l'ordre de US\$ 1, 139,171 et en nature de US\$1, 483,004.

## **1.2 Principaux partenariats et sources de cofinancements**

Pour la 5<sup>ème</sup> phase opérationnelle (PO5) du GEF, le PMF/FEM/Niger a été classé dans la catégorie I du PMF/FEM : cette catégorie donne droit à une allocation CORE de US\$1, 200,000 pour la période 2011-2014. Pour cette même période, le programme national a reçu une lettre d'endossement du Point Focal Opérationnel du GEF marquant la volonté du gouvernement du Niger d'accorder US\$1, 200,000 de fonds STAR (Système Transparent d'Allocations de Ressources) au PMF/FEM/Niger. Ces fonds STAR doivent appuyer des projets dans trois domaines thématiques spécifiques du FEM : la dégradation des sols (US\$500,000), la biodiversité (US\$400,000) ; et les changements climatiques (US\$300,000).<sup>2</sup>

Le PMF reste le mécanisme de mise en œuvre du Programme d'Adaptation aux Changements Climatiques (Community Based Adaptation-CBA). Egalement le PMF met en œuvre l'initiative communautaire pour l'eau et l'assainissement (CWI). L'opérationnalisation de cette synergie d'actions permettra non seulement de valoriser les compétences du PMF/FEM/Niger comme mécanisme efficace et rapide d'octroi de subventions, mais aussi de tirer bénéfice des leçons apprises ainsi que des meilleures pratiques tirées de la mise en œuvre des projets CBA et CWI.

Par ailleurs, le PMF envisage susciter l'intérêt et l'appui financier du secteur privé notamment par le cofinancement des projets d'intérêt spécifique à une variété d'acteurs de ce secteur. Il s'agit notamment des entreprises impliquées dans la téléphonie mobile.

## **2. Niche du programme national PMF/FEM**

### **2.1 Les conventions au niveau international et les outils de planification au niveau national**

Le Niger a signé et/ou ratifié de nombreux accords et conventions internationaux dont les principaux sont résumés dans le tableau 1 ci-après. En plus du cadre institutionnel mondial, au plan national, il a également adopté des textes réglementaires et législatifs relatifs à la gestion de l'environnement qui contribuent au respect des conventions et traité ratifiés. Parmi ces textes on peut noter entre autres :

- Les Principes d'Orientation du Code Rural (POCR) et leurs textes d'application qui constituent la plus grande innovation parce qu'ils visent à mettre en place un outil juridique complet sécurisant les opérateurs ruraux et une organisation rationnelle du monde rural;

---

<sup>2</sup> Le nombre estimé des projets de phase l'OP5 du PMF doit distinguer l'utilisation des fonds CORE et des fonds STAR des ressources du FEM. En accord avec la décision du Comité de Pilotage du FEM (Mars 2010), jusqu'à 20% des ressources STAR mobilisées peuvent être utilisées pour les domaines d'interventions secondaires (tel que les eaux internationales et les POPs).

- La loi sur la gestion de l'environnement qui couvre tous aspects de l'environnement au sens large. Les textes complémentaires élaborés progressivement couvrent presque tous les aspects de la gestion des ressources naturelles.

Par ailleurs, le Niger a signé d'autres accords et conventions continentales et sous régionales. C'est le cas de la convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources Naturelles dite convention d'Alger ratifiée par le Niger en 1970, aussi l'accord portant sur la réglementation commune sur la faune et la flore ratifiée en 1980, la Commission Mixte Nigéro-Nigériane de Coopération, les Accords portant sur la création de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT 1977), la Convention de Faranah portant création de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN 1987).

Dans un contexte de paupérisation de la population où le poids de la dette constitue une contrainte majeure et où les performances de l'économie reposent essentiellement sur un secteur rural en difficulté, la gestion de l'environnement et la sauvegarde du capital - ressources deviennent économiquement et socialement une priorité.

Se mettant au diapason de la communauté internationale, le Niger a adopté en 2000 le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD), dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21. En réponse aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs), et prenant en compte le fait qu'aucun programme de protection de l'environnement ne peut réussir sans une intégration et une adhésion des populations sous-tendues par une politique d'amélioration de leurs niveaux et conditions de vie, le Gouvernement du Niger a élaboré et adopté en 2001, la stratégie de réduction de la Pauvreté (SRP) qui constitue, le principal cadre de référence de toute sa politique économique et sociale.

Le secteur rural étant considéré comme le principal moteur de la croissance, la Stratégie de Développement Rural (SDR) élaborée en 2003 constitue la pièce maîtresse de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). Pour mieux répondre à l'évolution économique et sociale, la SRP a été révisée en 2007 pour devenir la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). La SDR qui est une traduction de la SDRP dans le secteur rural prend en compte les défis liés aux trois conventions post Rio dans les Programmes suivants :

Le Programme 2 sur la Gouvernance locale des ressources naturelles , le Programme 9 sur la Réduction de la Vulnérabilité des ménages , le sous programme 9\_1 sur la Prévention et Gestion des Crises et Catastrophes Naturelles, le Programme 10 sur la Préservation de l'Environnement, le Programme 11 sur la Lutte Contre l'Insécurité Alimentaire par le Développement de l'Irrigation, le Programme 12 sur l'Aménagement Pastoral et Sécurisation des Systèmes Pastoraux , le Programme 13 sur la Restauration des Terres et Reboisement.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Pendant la phase OP5 du PMF/FEM, le résultat du renforcement des capacités est en rapport avec chaque domaine d'intervention du FEM.



**Tableau 1.** Liste des conventions ainsi que des plans et programmes de planification nationaux ou régionaux

<b>Conventions de Rio et les cadres de planification nationaux</b>	<b>Date de ratification / finalisation</b>
Convention sur la Diversité Biologique	signée le 11 Juin 1992, ratifiée le 25 Juillet 1995
Protocole de Carthagène sur la biosécurité	Signé le 24 mai 2000 et ratifié le 30 septembre 2004
Protocole de Nagoya sur l'Accès et le Partage des Avantages	Signé le 26 septembre 2011
Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de la Diversité Biologique	Adopté en mai 2000, en cours de révision pour tenir compte du nouveau plan stratégique de la CBD
Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	signée le 11 Juin 1992, ratifiée le 25 Juillet 1995
Protocole de Kyoto	signé le 23 Octobre 1998 et ratifié le 17 mars 2004
Communication Nationale Initiale sur le Changement Climatique	Adoptée en 2000
Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Changement et Variabilité Climatiques	Adoptée en 2004
Autoévaluation Nationale des Capacités à Renforcer pour Gérer l'Environnement Mondial	2006
Programme d'Action National pour l'Adaptation aux changements climatiques	Adopté en 2006
Seconde Communication Nationale sur le Changement Climatique	Adoptée en 2009
Convention sur la Lutte Contre la Désertification	signée le 14 Octobre 1994, ratifiée le 19 Janvier 1996
Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles	Adopté en décembre 2000
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants	signée en 12 octobre 2001 et ratifiée en 2004 ;
convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources Naturelles dite convention d'Alger	ratifiée par le Niger en 1970
Réglementation commune sur la faune et la flore	Ratifié en 1980
Création de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)	la Convention de Fort-Lamy (actuel N'Djamena) 22 Mai 1964
Création de l'Autorité du Bassin du Fleuve Niger	1980
Charte de l'Eau du Bassin du Niger	Signé 30 avril 2008
Convention de Faranah portant création de l'Autorité du Bassin du Niger	1987
Plan National de l'Environnement pour un Développement durable	Adopté en 2000
Stratégie du Développement Rural	Adoptée en 2001
Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté	Adoptée en 2007
Exercice de Formulation du Portefeuille de projets pour le GEF-5	Processus en cours



## **2.2 Mise en œuvre des priorités nationales par les organisations de la société civile en conformité avec les priorités stratégiques du FEM – 5**

En vue de se conformer aux exigences de la PO5, surtout en ce qui concerne son orientation vers l'impact des projets, un certain nombre de préoccupations d'ordre stratégique doivent être considérées notamment en ce qui concerne la concentration géographique et thématique. Le Niger s'est engagé dans l'approche programme et a fait de cela une priorité dans la mise en œuvre de la SDR.

C'est pourquoi, pour la PO5, il s'agit de mettre en œuvre l'approche « zones de concentration géographique et thématique » dans le cadre d'une approche programme. Cette approche privilégie le partenariat multiple et multisectoriel, intégratif et dynamique. La concentration thématique et géographique favorise la concertation des acteurs de développement et la coordination des actions. Cette approche permet également au PMF/FEM de bénéficier de l'effet de synergie résultant de la sommation des avantages comparatifs générés par différents programmes/projets.

### **2.2.1 Concentration géographique**

Avec l'approche de la concentration géographique les projets PMF doivent être moins éparpillés pour que la synergie et la masse critique soient plus rapidement atteintes. Elle permet également d'améliorer la visibilité du programme et produire un meilleur impact des actions menées.

Par ailleurs, des financements de projets à l'échelle du pays pourront être considérés, mais uniquement pour des raisons stratégiques exceptionnelles. Aussi, l'exécution des projets selon la programmation, devrait normalement impulser une dynamique de gouvernance locale à travers le renforcement des capacités des structures locales de gestion tout en favorisant l'approche genre.

La sélection des projets se fera selon l'importance des domaines focaux du FEM et les possibilités de partenariat et des ressources mobilisables. Pour se faire, une répartition rigoureuse du budget global de la subvention peut être envisagée, en fonction des priorités nationales relatives aux domaines focaux du PMF/FEM. Ainsi, les actions qui seront menées par le PMF dans cette PO5 se feront à travers :

- La capitalisation des bonnes pratiques/expériences des partenaires au développement ;
- Les domaines focaux du FEM qui constituent de grandes priorités et de grands enjeux pour le Niger et dans lesquels un avantage significatif peut être apporté à l'environnement mondial ;
- Des actions du domaine focal du FEM pour lequel la mobilisation des ressources financières et humaines poserait le moins de problèmes.

Dans le souci d'avoir un impact global tout en s'assurant des bénéfices locaux dans les quatre prochaines années, le PMF/FEM Niger focalisera ses actions dans les zones climatiques suivantes:

1. La zone sahélo soudanienne
2. La zone sahélienne

### 3. La zone sahélo saharienne

Le choix de ces trois zones agro écologiques est motivé entre autres par les raisons suivantes :

- La zone sahélo soudanienne est la plus arrosé d'une manière générale et renferme une grande partie de la diversité biologique du Niger;
- Les zones sahéliennes et sahélo-saharienne sont des zones par excellence des productions agrosylo-pastorales.

#### 2.2.2 La concentration thématique

En tenant compte des défis identifiés dans la stratégie de développement rural du Niger et le Programme d'Actions à Moyen Terme et dans le souci de créer un environnement viable pour l'exercice des autres activités de développement, les actions du PMF/FEM pour la PO5 porteront sur les 3 thèmes prioritaires pour le Niger dans le cadre d'OP5 sont la dégradation des terres, la biodiversité, et les changements climatiques.

### 2.3 Carte illustrant la niche agro-écologique du PMF/FEM Niger pour la 5<sup>ème</sup> Phase Opérationnelle

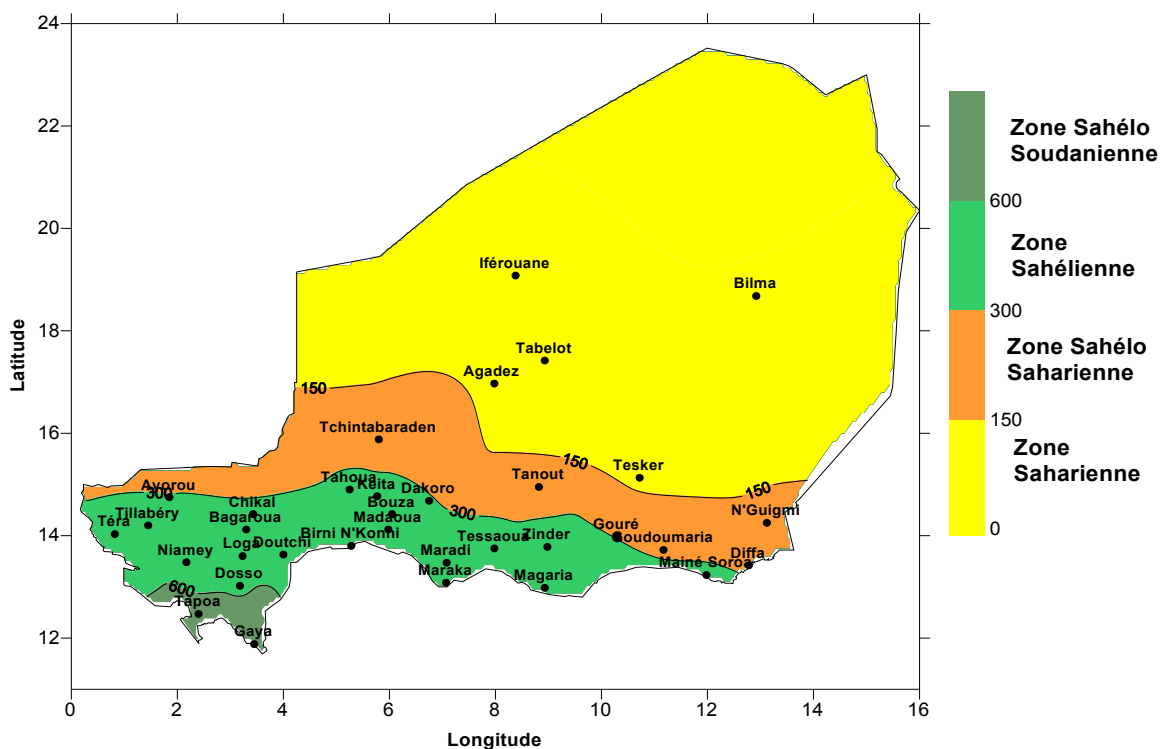


Figure 1 : Zones climatiques du Niger (Source: PANA, 2006)

Les zones climatiques du Niger comprennent :

- la zone sahélo-soudanienne qui représente environ 1% de la superficie totale du pays et reçoit 600 à 800 mm de pluie en moyenne par an; elle est propice à la production agricole et animale;
- la zone sahélienne reçoit 350 à 600 mm de pluies en moyenne par an et couvre 10 % du pays et se caractérise par l'agro-pastoralisme;
- la zone sahélo-saharienne reçoit 150 à 350 mm en moyenne par an et représente 12 % de la superficie du pays et est adaptée à l'élevage transhumant;

- la zone saharienne reçoit de 0 à moins de 150 mm de pluies en moyenne par an et couvre 77 % du pays.

## 2.4 Niche agro-écologique du PMF/FEM en relation avec les priorités environnementales nationales

**Tableau 2.** Cohérence entre les objectifs du PMF/FEM Niger et les priorités nationales

Objectifs des projets pendant OP5	Priorités Nationales	Niche du PMF/FEM Niger
Objectif Immédiat n°1 du PMF/FEM en OP5: Améliorer la durabilité des aires protégées et des aires de conservation communautaires par le biais d'actions communautaires	Extension de la conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique  Développement du suivi écologique pour l'amélioration des pratiques	Toutes les 3 zones
Objectif Immédiat n°2 du PMF/FEM en OP5: Intégrer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable dans les systèmes de production des paysages, des aires marines et autres secteurs à travers des initiatives et actions communautaires.	Préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu	Toutes les 3 zones
Objectif Immédiat n°3 du PMF/FEM en OP5: Promouvoir la démonstration, le développement et le transfert des technologies à faible émission de carbone au niveau communautaire	Promotion de l'utilisation des énergies renouvelables	Zone sahélienne
Objectif Immédiat n°4 du PMF/FEM en OP5: Promouvoir et soutenir l'efficacité énergétique, le transport écologiquement durable à l'échelle communautaire	Promotion de l'utilisation de technologie minimisant les pertes d'énergie	Toutes les 3 zones
Objectif Immédiat n°5 du PMF/FEM en OP5: Soutenir la conservation et la valorisation des stocks de carbone par une gestion durable et la mise à l'épreuve du climat de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des terres et de la foresterie	Renforcer le puits de séquestration de carbone	Toutes les 3 zones
Objectif Immédiat n°6 du PMF/FEM en OP5: Maintenir ou améliorer le flux des services environnementaux des agro-écosystèmes et des écosystèmes forestiers afin d'assurer les moyens de subsistance des communautés locales	Préserver l'environnement en vue d'une exploitation saine et durable du milieu. Accroître la disponibilité et l'accessibilité alimentaire des populations	Toutes les 3 zones
Objectif Immédiat n°7 du PMF/FEM en OP5: Réduire au niveau communautaire les pressions en termes d'utilisations concurrentes des terres (dans les paysages au sens large)	Valoriser et gérer de manière durable les ressources naturelles	Toutes les 3 zones
Objectif Immédiat n°8 du PMF/FEM en OP5: Appuyer la gestion des masses d'eau transfrontalières par des initiatives à base communautaire	Sécurisation de la disponibilité en eau pour les différents usages socio économiques	La zone sahélo soudanienne La zone sahélienne
Objectif Immédiat n°9 du PMF/FEM en OP5: Promouvoir et soutenir la mise à l'écart des polluants organiques persistants et des produits chimiques de préoccupation mondiale au niveau communautaire	Actions d'élimination appropriée des pesticides périmés ainsi que d'autres produits chimiques et polluants	La zone sahélo soudanienne  La zone sahélienne

<u>Objectif Immédiat n°10 du PMF/FEM en OP5:</u> Améliorer et renforcer les capacités des Organisations de la Société Civile (en particulier les organisations communautaires et celles des peuples autochtones) pour les amener à s'engager dans des processus consultatifs, à appliquer la gestion des connaissances pour assurer des flux adéquats d'information, appliquer les directives des conventions, suivre et évaluer les impacts environnementaux et les tendances	Concertation avec les ONGs/OCBs et les associations de développement  Renforcement de la gouvernance locale	La zone sahélo soudanienne  La zone sahélienne
<u>Résultats Transversaux:</u> Réduction de la pauvreté, amélioration des moyens de subsistance et le genre	Amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie de la population	Toutes les 3 zones

### 3. Résultats sur le renforcement des capacités, réduction de la pauvreté et la prise en compte du genre au PMF/FEM au Niger

Depuis sa mise en place au Niger, le PMF/FEM a fortement contribué au renforcement des capacités de ses partenaires dans le cadre de l'exécution du programme et aligné toutes ses interventions dans la droite ligne des politiques, stratégies et autres orientations nationales. Pour la présente phase la même approche sera maintenue et renforcée. Il s'agit notamment du document de la SDRP et sa déclinaison sectorielle dans les domaines de l'environnement et du développement durable, de l'agriculture (notamment la SDR), de la décentralisation, de la promotion du genre (notamment, la politique nationale genre).

Ainsi, toutes les organisations et structures bénéficiaires et/ou partenaires potentiels (ONGs/OCBs/associations, collectivités décentralisées, institutions de recherche) bénéficieront pour leurs projets d'un appui conseil intense sous forme d'information, de formation, de sensibilisation, d'accompagnement nécessaire à l'obtention des résultats attendus par le PMF/FEM. Cet appui sera apporté par la CN et le CNP de façon soutenue à toutes les étapes du processus d'identification, de formulation, de mise en œuvre et suivi évaluation des projets financés.

Une attention particulière sera accordée aux projets environnementaux ayant un fort impact sur l'amélioration des conditions de vie des groupes sociaux marginalisés (les sans terres, les handicapés par exemple), vulnérables (femmes, jeunes, éleveurs, notamment), les ruraux, l'objectif étant de contribuer à la lutte contre la pauvreté. La prise en compte du genre, conformément aux orientations de la SDRP et de la politique nationale genre, est une condition importante au financement ou appui de toute action par le PMF/FEM. C'est pourquoi des critères et indicateurs clairs seront définis et fixés à cet effet.

Aussi bien la CN que le CNP intensifiera leurs efforts de recherche et de concrétisation de partenariats fructueux avec tous les partenaires appuyant les projets et programme de lutte contre la pauvreté dans la recherche de synergies et complémentarités sur le plan thématique et géographique. La mise à contribution du Réseau des organisations financées par le PMF/FEM (REPAB) sera privilégiée.

Avec l'avènement de la décentralisation qui a conduit à la mise en place effective des entités décentralisées depuis 2004, le principe du « rapprochement des populations de l'administration et meilleure responsabilisation des communautés de base » est une réalité et

qui constitue une opportunité sur laquelle le PMF/FEM entend s'appuyer pour nouer des partenariats avec les collectivités décentralisées en vue d'un meilleur ciblage des activités et groupes sociaux pour la réduction de la pauvreté.

La 5<sup>ème</sup> phase au Niger réserve une place de choix aux préoccupations des jeunes notamment à travers le financement des projets d'éducation Environnement en milieu scolaire. Aussi des organisations de la jeunesse seront mises à contribution pour des actions de sensibilisation par exemple en finançant des projets portant sur la sensibilisation contre la pollution des eaux du fleuve Niger.

Les groupes vulnérables tels que les pasteurs nomades qui sont des transhumants bénéficieront d'une attention particulière au cours de l'OP5. En effet des projets portant sur la réhabilitation des aires de pâturage seront financés au profit de ces groupes.

#### 4. Résultats, indicateurs et activités attendus du PMF/FEM au Niger pour OP5

**Tableau 3.** Cadre logique des résultats attendus

Résultats attendus	Indicateurs	Moyens de vérification	Activités
<u>Résultat 1.1 du SGP pour la Biodiversité:</u> Amélioration au niveau communautaire des actions et des pratiques de réduction des impacts négatifs sur les ressources de la biodiversité dans les gomméraires naturelles communautaires	Au moins 500 hectares de gomméraires naturelles sont gérés durablement par 5 Communautés riveraines et sont positivement influencés par l'appui du SGP	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
Développement de l'écotourisme grâce aux initiatives communautaires de gestion de la faune et des aires protégées	Au moins 2 initiatives locales de gestion de la faune mises en œuvre dans le cadre du développement de l'écotourisme	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 projets
<u>Résultat 2.1 du SGP pour la Biodiversité:</u> Amélioration au niveau communautaire de l'utilisation durable de la biodiversité dans les paysages de production sylvo-pastorale/ agricoles grâce aux initiatives communautaires locales tenant compte de la biodiversité.	Au moins 500 hectares des aires pastorales et/ou terres agricoles sont réhabilités en appliquant des pratiques d'utilisation durable des terres en vue de l'amélioration de la productivité agricole et pastorale et de la biodiversité	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<u>Résultat 3.1 du SGP sur les Changements Climatiques:</u> Identification et appui aux initiatives locales de développement des technologies de réduction de consommation du bois énergie et de réduction des GES au niveau communautaire	Au moins 3 promoteurs de nouvelles technologies de réduction des GES sont identifiés et appuyés par le SGP	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	3 projets
<u>Résultat 4.1 du SGP sur les Changements Climatiques:</u> Promotion des technologies locales innovantes à faibles émissions de GES diffusées à l'échelle communautaire	Au moins une technologie locale innovante d'économie d'énergie et de réduction des GES est promue dans les zones rurales et est adoptées par au moins 1,000 familles de différentes communautés cibles.	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 projets
<u>Résultat 5.1 du SGP :</u> Promotion de la conservation et l'amélioration du stock de carbone à travers la restauration et, l'utilisation durable des terres, ainsi que les pratiques de gestion forestière et d'atténuation aux changements climatiques adoptées à l'échelon communautaire	Au moins 1,000 hectares de terres dégradées sont restaurés et mis sous une meilleure utilisation des terres et des pratiques contre les effets néfastes des changements climatiques	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	10 projets
<u>Résultat 6.1 du SGP :</u> Maintenir et/ou promouvoir les services des agro-écosystèmes en vue de la promotion de la qualité de vie des communautés locales	Au moins 2,000 hectares de terres agricoles sont mis sous pratiques de gestion durable en vue du maintien ou de l'amélioration de la	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de	5 projets

	production agricole rurale à travers la gestion et conservation l'eau et l'amélioration de la fertilité	cas des projets	
<u>Résultat 6.2 du SGP</u> : Maintenir et/ou promouvoir les services des forêts pour la promotion de la qualité de vie des communautés locales	Au moins 750 hectares de gomméraires et autres types de forêts naturelles sont mis sous aménagement à travers de pratiques de gestion durable en vue du maintien ou de l'amélioration des revenus des populations riveraines	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<u>Résultat 7.1 du SGP</u> : Amélioration de la productivité des aires pastorales dans les zones du programme en vue de réduire les conflits fonciers en l'agriculture et l'élevage	Au moins 400 d'hectares de terres pastorales sont réhabilités en vue d'amélioration de la production pastorale et de réduction de conflits d'utilisations des terres	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 projets
<u>Résultat 7.2 du SGP</u> : Amélioration de la productivité des terres agricoles dans les zones du programme en vue de réduire les conflits fonciers entre l'agriculture et l'élevage	Au moins 800 d'hectares et terres agricoles sont réhabilités en vue d'amélioration de la production agricole et d'amélioration de la sécurité alimentaire des communautés locales	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	2 projets
<u>Résultat 8 du SGP</u> : Gestion des eaux transfrontières : Lutte contre les plantes aquatiques envahissantes dans le Lac Tchad et la Komadougou-Yobé	Au moins 500 personnes sont informées et formées sur les bonnes pratiques de ramassage et de destruction des plantes aquatiques envahissantes comme le <i>Typha australus</i> et <i>Eichornia crassipes</i>	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets
<u>Résultat 9.1 du SGP sur les POPs et produits chimiques</u> : Amélioration des initiatives et actions communautaires visant à prévenir réduire et éliminer les POPs les produits chimiques nocifs et autre polluants, gestion des sites contaminés de manière écologiquement rationnelle et atténuation de la contamination de l'environnement.	3 tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée  L'utilisation de 150 kg de produits chimiques nocifs a été évitée	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	3 projets
Résultat 10: La participation active du Comité National de Pilotage aux réunions de haut niveau dans les zones d'intervention du FEM au niveau national	Au moins 2 membres du CNP participent aux réunions du comité National FEM	Compte rendu de réunions	8 réunions du comité national FEM
<u>Résultat transversaux</u> : améliorer les moyens de subsistance à travers une augmentation des bénéficiaires locaux générés à partir des ressources environnementales et la prise en compte du genre dans des initiatives communautaires de préservation de l'environnement.	Dans au moins 60% des projets financés, il y a un équilibre du genre en termes de participants et de bénéficiaires ciblés  Dans au moins 40% des projets financés, une analyse socio-économique est réalisée	Base de données du SGP, rapports d'étapes des projets et rapports des visites de suivi. Études de cas des projets	5 projets



## 5. Plan de Suivi et Evaluation

### 5.1 Plan de Suivi & Evaluation du portefeuille de projets

La mise en œuvre de la PO5 repose essentiellement sur une démarche qui met l'accent sur l'obtention des résultats pour l'atteinte des impacts. Le suivi et le rapportage sont ainsi des éléments-clés dans cette démarche car ils doivent permettre de : (i) suivre et d'évaluer les résultats de la mise en œuvre du programme et des projets ; (ii) documenter et disséminer les résultats, leçons apprises ainsi que les bonnes pratiques.

Le suivi se situe dans le double contexte de la gestion du cycle de projet (de l'identification à l'évaluation) et de l'utilisation des outils de l'approche participative.

Avant la sélection des projets : Les projets qui sont en pipeline seront l'objet d'une pré-évaluation sur le terrain avant leur examen par le CNP. L'objectif de cette mission sera le suivant:

- ✓ Vérifier l'implication effective des populations; des services étatiques ; des autorités administratives, communales et coutumières dans la conception ; la mise en œuvre et le suivi du projet ;
- ✓ Elaborer les indicateurs de base en vue de faire la situation de référence (dans les domaines de l'environnement, de la réduction de la pauvreté et de l'autonomisation des bénéficiaires) ; les indicateurs de résultats à court terme (produits), à moyen terme (effets)
- ✓ Vérifier l'existence de la problématique environnementale évoquée dans le document de projet ;
- ✓ Vérifier la prise en compte du genre ;
- ✓ Régler en amont certains problèmes pouvant compromettre le projet notamment la question foncière.

Pendant l'exécution du projet: Des missions de suivi de projets seront régulièrement effectuées par la coordination nationale, le CNP et les autres parties prenantes. L'objectif assigné à une telle mission est de suivre les indicateurs; de vérifier le niveau d'exécution; de prévenir certains risques; et de corriger certaines insuffisances constatées dans la mise en œuvre des projets.

Des outils tels que l'observation participante, ateliers villageois, interviews, triangulation de l'information en cas de sources divergentes seront utilisées. Pendant l'exécution du projet des rapports périodiques d'avancement seront produits par les promoteurs et soumis à la coordination nationale pour approbation ; la validation de ces rapports conditionne les décaissements des fonds.

A la fin du projet: La clôture théorique du projet est caractérisée par la production du rapport final, cependant, du point de vue pratique une mission d'évaluation finale du projet est effectuée et ses recommandations seront utilisées pour le suivi des résultats à long terme, c'est à dire la mesure des impacts. Les missions de suivi des projets en cours d'exécution seront mises à profit pour capitaliser les impacts des projets déjà achevés.

Au niveau du programme: Les rapports des missions de terrain doivent permettre de suivre l'apport des projets dans l'atteinte des résultats et impacts identifiés au niveau du programme dans le document de stratégie de la PO5. Le modèle de rapport axé sur les résultats (voir

tableau) sera utilisé. Ce tableau sera constamment mis à jour.

## 5.2 Participation des parties prenantes à la conception du projet, au suivi de la mise en œuvre du projet et à la rédaction des divers rapports

**Tableau 4 : Repartition des parties prenantes et périodicité**

Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base <sup>4</sup>	Bénéficiaires, CN, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers ( <i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i> )	Bénéficiaires, CN,	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, CN	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> <sup>5</sup> )	CN, CNP	Avant l'approbation du projet,
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	CN, CNP	En moyenne, une visite par semestre
Visite d'évaluation par la Coordination Nationale sur le site du projet ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	CN et CNP	A la fin du projet
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet ( <i>si nécessaire / effectivité des coûts</i> )	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global des projets PMF/FEM	CN	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet
Groupes thématiques de travail	CNP	Au cours des réunions de sélection des dossiers

<sup>4</sup> Des ateliers de développement des capacités et des formations de Suivi & Evaluation peuvent être organisés en relation avec des techniques innovantes pour le suivi communautaire, y compris les nouvelles technologies (tel que le système de caméras activés par le GPS, les photographies aériennes, des SIG participatifs, etc), ainsi que pour répondre aux directives « climate proofing » des domaines d'intervention du FEM; les normes REDD +; et / ou des exigences spécifiques d'autres bailleurs de fonds /cofinancement.

<sup>5</sup> Pour assurer la rentabilité, les activités de Suivi & Evaluation au niveau des projets, y compris les visites sur les sites de projet, seront menées sur une base discrétionnaire, basée sur des critères évalués en interne, y compris (mais non limité à) la taille du projet et sa complexité, les risques potentiels et réalisés, ainsi que les paramètres de sécurité.

### 5.3 Stratégie de consolidation des acquis des projets au niveau du portefeuille du PMF/FEM au Niger

#### Au niveau du programme national PMF/FEM

Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Revue de la Stratégie du Programme	CNP, CN, CPMT	Dès le début de la PO5
Revue du Portefeuille Stratégique du Programme National	CNP, CN,	Une fois pendant la durée de la PO5
Réunion du Comité National de Pilotage	CNP, CN, PNUD	Au minimum 4 fois par an
Evaluation des Performance et Résultats du Coordonnateur National	CN, CNP, PNUD, CPMT, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme National résultant du Rapport Annuel du Programme <sup>6</sup>	CN; CNP et CPMT	Une fois par an
Financial 4-in-1 Report	CN, UNOPS	Chaque semestre

## 6. Plan de gestion des connaissances

### 6.1. Capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques

La capitalisation entendue ici comme un « processus d’acquisition, de collecte, d’organisation et d’analyse des données et informations relatives à une expérience donnée, en vue d’en tirer les leçons et de les partager en utilisant des supports adaptés ». Cette capitalisation vise le partage d’expérience et la définition des éléments clés du succès capables d’être appropriés ou reproduits. La capitalisation des leçons apprises et des meilleures pratiques identifiées se fera selon plusieurs modalités :

- ✓ Les ateliers des parties prenantes à organiser tous les deux ans avec les bénéficiaires de projets des deux années précédentes, de manière à tirer les leçons apprises et vulgariser meilleures pratiques des projets ayant terminé leur mise en œuvre ;
- ✓ La production des études de cas à partir des résultats obtenus des projets;
- ✓ La participation des promoteurs de projets aux fora et autres ateliers d’échanges.

### 6.2 Influence des politiques nationales à travers les connaissances acquises

Les différents rapports à produire par les projets et le programme fourniront, au-delà de l’information brute, les connaissances nécessaires pour la documentation et la dissémination des résultats et des leçons apprises, à partir de l’analyse des indicateurs. Pour une communication efficace des connaissances tirées de la mise en œuvre des projets, les étapes retenues sont celles définies dans le cadre stratégique. Il s’agit notamment de :

- L’identification et la documentation systématique des leçons apprises et des meilleures pratiques ;

<sup>6</sup> La revue annuelle du Programme de Pays doit être faite en collaboration avec les Points Focaux Nationaux de la Convention de Rio avec les rapports nécessaires.

- La préparation d'études de cas, de rapports périodiques et de rapports de suivi - évaluation sur les projets ;
- La diffusion de ces documents auprès des parties prenantes du PMF de manière à démultiplier l'impact des projets et des ressources financières limitées ;
- Le partage de ces expériences par les visites des projets, l'organisation des ateliers, la production de la documentation écrite et audio-visuelle de manière à rendre possible la transposition des projets ;
- La mise en place d'un site Internet du PMF ou à défaut l'utilisation de celui du PNUD Niger et ouvrir une fenêtre sur les informations relatives au PMF, et produire à terme un bulletin d'information ciblant différents types d'audience dont les communautés à la base, les réseaux d'OSCs, autant que les réseaux de parlementaires et les décideurs aussi bien au niveau local, régional que national;
- L'institutionnalisation systématique de la documentation des leçons et expériences acquises.

### **6.3 Réplication et extension des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets financés par le PMF**

La stratégie de gestion des connaissances consiste, d'une part, à identifier les forces et faiblesses des structures bénéficiaires et de tous les acteurs potentiels du PMF/FEM afin de déterminer les besoins en renforcement des capacités pour les rendre plus opérationnels sur le terrain, et d'autre part, à répertorier, capitaliser et valoriser les projets à succès. Un plan de réplication sera mis en place dans ce cadre. La stratégie de gestion des connaissances devra permettre aux:

- Communautés bénéficiaires de projets PMF d'être en relation avec d'autres partenaires et parties prenantes pour une réplication des meilleurs résultats et une amplification des impacts, ceci par la mise à la disposition de la communauté des bailleurs de fonds des résultats et impacts des projets financés. Par ailleurs, les informations sur d'autres opportunités et guichets de financements seront mises à la disposition des bénéficiaires du PMF;

Programme de pouvoir fournir des informations nécessaires aux promoteurs de projets, de soutenir d'autres programmes dans la mise en œuvre de projets similaires, et de contribuer à l'atteinte de l'impact global du PMF/FEM au niveau mondial.

## **7. Plan de mobilisation des ressources**

### **7.1. Plan de durabilité du PMF/FEM au Niger**

Le PMF/FEM a entrepris, tel que consigné dans le tableau ci-dessous, une série de consultations avec les donateurs et autres acteurs de financement des actions de protection de l'environnement afin de créer non seulement une synergie/complémentarité dans les zones communes d'intervention mais aussi de repérer des zones de forte vulnérabilité pour faire chemin ensemble. Des protocoles d'accord et des memoranda seront signés avec les partenaires avant toute action. Il s'agit de :

- Focaliser l'essentiel des activités liées à la gestion des terres dégradées dans les zones dites de vulnérabilité du Programme Alimentaire Mondial (PAM) tout en tenant compte des possibilités de synergie avec d'autres projets dans d'autres zones ;
- Rationaliser les subventions dans les zones à haut potentiel de partenariat ;
- Utiliser le dispositif des volontaires japonais et américains pour aider les OCBs à élaborer des projets, les soumettre au PMF/FEM et ensuite en cas de subvention, aider les OCBs à les mettre en œuvre, procéder au suivi, à l'évaluation ex-post pour mieux assurer la durabilité et l'appropriation des projets par les communautés ;
- Utiliser les fonds TRAC du PNUD pour assurer les activités de communication afin d'accroître la visibilité du PMF/FEM ;
- Renforcer les capacités du CNP et des OCBs en matière de mobilisation des ressources, gestion des micros projets, suivi et l'évaluation participatif ;
- Identifier des partenaires pour le renforcement des capacités des bénéficiaires PMF/FEM en gouvernance locale y compris la mise en place des mécanismes locaux de financement à partir des projets PMF/FEM ;
- Adopter un plan de mobilisation des ressources en présentant la SPN et les recueils/bilan du PMF/FEM aux partenaires du Niger, et faire le plaidoyer lors des réunions annuelles de programmation des partenaires au développement et ONGs internationales poursuivant les mêmes objectifs que le PMF/FEM ;
- Avec l'appui du Ministère en charge du Développement Communautaire, organiser une table ronde des bailleurs de fonds stratégiques et exposer les résultats des projets réussis tout en mettant l'accent sur l'originalité du PMF/FEM ;
- S'appuyer sur les conseils communaux pour favoriser l'appropriation des projets par les communes elles-mêmes (inscription, adoption et opérationnalisation de lignes budgétaires de prise en compte de certaines charges récurrentes liées aux projets financés) et par les communautés ;
- Approcher les acteurs institutionnels (focaliser sur les énergies propres en vue de créer les conditions de synergie).

### **7.2. Plan de Développement de Partenariat**

Dans le cadre de la PO5, le PMF/FEM Niger va procéder au renforcement du partenariat avec certaines structures indiquées dans le tableau ci-dessous (Annex 2), et à la signature de conventions avec d'autres structures.

Cependant la liste de partenaires indiqués dans le tableau n'est pas exhaustive. En effet au cours de la mise en œuvre de la PO5 tout partenaire qui se manifeste notamment dans le cadre du cofinancement des projets, ce partenaire peut être intégré, et le CNP procédera à cet effet à la révision de la stratégie.

Depuis 2009, le PMF/FEM Niger est le mécanisme de mise en œuvre du Programme d'Adaptation à Base Communautaire (PABC) sur financement du « Special Priority on Adaptation » du FEM (GEF SPA) et le Gouvernement Japonais. A ce jour, 12 projets ont été approuvés par le CNP, et suivis par la coordination nationale PMF/FEM.

Egalement, depuis 2007, le PMF/FEM représente le mécanisme de mise en œuvre de l'Initiative Communautaire pour l'Eau & l'Assainissement (ICEA) sur financement du Gouvernement Luxembourgeois. Il intervient dans les 02 zones les plus vulnérables du Niger, zones identifiées par le PANA.

A ce jour, 22 projets ont été financés. L'OP5 sera caractérisée par la reprise des efforts de mobiliser des fonds additionnels pour la mise en place d'activités pour l'initiative ICEA.

Une convention de partenariat a été signée entre le PMF/FEM et le Programme Africain d'Adaptation (PAA) avec un arrangement en place pour rembourser les frais opérationnels du PMF/FEM en tant que mécanisme de mise en œuvre de ce programme.

Des missions conjointes de suivi des projets SGP/CBA/CWI ont été organisées et le cofinancement des projets non-GEFables a été effectué tant dans le cadre de CWI que dans le cadre du CBA.

La convention signée avec le AAP ne connaît pas encore un début de mise en application étant donné quelques réticences de l'autre partie.

Des pourparlers sont actuellement entraînés d'être menés au niveau global pour la relance des activités de CBA et de CWI mais aussi pour une mise en œuvre de la convention avec AAP.

### **Partenariat avec le PNUD**

Dans le cadre de l'OP5 de nombreuses perspectives avec le PNUD sont envisagées.

Le PNUD s'est engagé à appuyer le PMF/FEM dans la mobilisation des ressources additionnelles auprès de nos partenaires stratégiques comme le Programme Alimentaire Mondial pour la mise en place des vivres sur les sites de récupération des terres à travers le « food for work » ..

Le PNUD a également inscrit sur les fonds TRAC, un montant de 51000 US\$ pour l'année 2012 au profit de PMF/FEM afin de supporter les activités de suivi et de visibilité du PMF/FEM.

Pour 2013 la somme de 54000 US\$ est prévue pour soutenir le même type d'activités.

## **ANNEXE 1: INDICATEURS AU NIVEAU DES PROJETS POUR OP5**

Les éléments suivants représentent le noyau d'indicateurs au niveau des projets pour les OP5 :

### **Biodiversité (BD)**

- Hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés
- Hectares d'aires protégées influencés
- Hectares d'écosystèmes importants avec le statut de conservation améliorée
- Hectares de zones de production terrestres/ marines appliquant des pratiques d'utilisation durable
- Valeur totale de la biodiversité en termes de produits/services produits par les écosystèmes (équivalent en dollars américains)

### **Changement Climatique (CC)**

- Tonnes de CO<sub>2</sub> dont l'émission a été évitée en mettant en œuvre des technologies à faibles émissions de carbone ou des technologies de substitution :
  - Pratiques d'utilisation des énergies renouvelables (Energie Solaire et Eolienne) ;
  - Mesures visant à promouvoir l'efficacité énergétique (Promotion de technologie minimisant les pertes d'énergies) ;
- Nombre de membres de la communauté utilisant des technologies à faible émissions de GES ;
- Hectares de terres bénéficiant de meilleures pratiques d'utilisation des terres et de techniques améliorées contre les changements climatiques ;
- Tonnes de CO<sub>2</sub> dont l'émission a été évitée grâce à de meilleures pratiques d'utilisation des terres et aux techniques améliorées contre les changements climatiques ;

### **Dégradation des Sols (LD) & Gestion Durable des Forêts (SFM)**

- Hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées à des fins agricoles et pastorales;
- Nombre de communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière.

### **Eaux Internationales (IW)**

- Hectares de rivière /bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des PAS ;
- Tonnes de pollution d'origine tellurique évitées.

### **Polluants Organiques Persistants (POPs)**

- Tonnes de déchets solides dont la combustion a été empêchée par des méthodes d'élimination alternatives ;
- Kilogrammes de pesticides obsolètes éliminés de façon appropriée ;
- Kilogrammes de produits chimiques nocifs dont l'utilisation ou la libération a été évitée.



## **Influence des politiques, Développement des capacités & Innovations (tous les domaines d'intervention)**

- Nombre de systèmes communautaires ayant bénéficié de renforcement de capacités (OCBs.. )
  - *Communautés qui gèrent de manière durable les ressources*
- Nombre de mécanismes de consultation mis en place dans le cadre des conventions de Rio
  - *Réseaux mis en place pour la mise en œuvre des 3 conventions Post RIO*
- Nombre d'innovations ou de nouvelles technologies développées / appliquées
  - *Nombre d'initiatives locales développées et appliquées par les communautés*
- Nombre de politiques locales ou régionales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)
  - *La gestion de conflits*
  - *L'adoption de nouvelles technologies*
  - *Changement de comportement dans la gestion des ressources*
- Nombre de politiques nationales influencées (*niveau d'influence 0 – 1 – 2 – 3 – 4*)
  - *Initiation de nouveaux cadres institutionnels*
  - *Elaboration de textes juridiques*
- Nombre de personnes formées en développement de projet, suivi, évaluation etc. (bien vouloir spécifier selon le type de formation)

## **Moyens de subsistance et développement durable (tous les projets)**

- Nombre de membres de la communauté participant (désagrégés par sexe) \* obligatoire pour tous les projets ;
- Nombre de jours de réduction de la période de pénurie alimentaire ;
- Augmentation de la fréquentation de l'école par les élèves ;
- Nombre de ménages ayant accès à l'eau potable ;
- Augmentation du pouvoir d'achat par la réduction des dépenses, augmentation des revenus et / ou d'autres moyens (équivalent en dollars américains).
- Valeur totale des investissements (ex: infrastructure, équipement, fournitures) en US Dollars (note: l'impact économique des investissements est estimée par la multiplication par 5 des investissements en infrastructure et par 3 pour tous les autres)

## **Autonomisation/Capacitation (tous les projets)**

- Nombre d'ONGs/OCBs formées ou légalisées ;
- Nombre de personnes des communautés locales directement prises en charge ;
- Nombre de projets dirigés par les femmes;
- Nombre de normes de qualité / labels obtenus ou des mécanismes financiers innovants mis en place.

## ANNEXE 2: TABLEAU DE RENFORCEMENT DU PARTENARIAT

Objectifs/Résultats ou produits attendus	Cibles des produits et Concentration	Nature des projets	Partenariat
Contribuer à la stabilisation de l'émission des GES par l'utilisation des technologies alternatives et des sources d'énergie non polluantes	Zone à gisement éolien reconnu Communautés utilisant d'importantes quantités d'énergies fossiles	Éoliennes de pompage d'eau et de production d'énergie à moindre coût, panneaux solaires pour pompage d'eau et électrification et des foyers améliorés	CNES, Peace Corps, USA, UE, MH/E, ICRISAT, PNUD, communautés, MME, Sociétés Minières, LWR
Restaurer les superficies agricoles et pastorales dégradées et augmenter le potentiel de séquestration du CO2 par la plantation des arbres	Glacis érodés, zones dunaires, zones de cuvettes, points d'eau importants menacés d'ensablement	Confection d'ouvrages antiérosifs (CES/DRS) Fixation des dunes, protection des cuvettes et des unités de production communautaires Plantation d'arbres à usage multiples et à haut potentiel de séquestration de CO2	PAM, Plan Niger, Peace Corps USA, DED, MH/E, FAO, JICA, ICRISAT, PNUD, communautés, PLECO, FEM-Niger-Nigeria; FEM-CBLT, FEM-ABN, ICEA, PABC, LWR
Protéger la biodiversité spécifique	Zones où les espèces et habitats sont menacés, zones à possibilités de valorisation de la biodiversité.	Protection d'habitats et de niches écologiques spécifiques Promotion d'écotourisme Commercialisation des produits issus de la biodiversité Conservation et valorisation des espèces médicinales	PAM; Peace Corps USA, MH/E, JICA, PNUD, communautés, PLECO, FEM-Niger-Nigeria; FEM-CBLT, FEM-ABN, ICEA, PABC, LWR
Adopter des stratégies communautaires de lutte contre les POPs	Zones de maraîchage, systèmes de production intensifs avec maîtrise de l'eau	Identification des POPs, Stratégies de manipulation des POPs, Commercialisation des intrants homologués pour l'agriculture, Décontamination des sites	UNICEF ; DED, DPV, FAO, JICA, LWR Communautés ; MME ; Sociétés minières
Améliorer la gestion des eaux internationales	Komadougou, Lac Tchad, Fleuve Niger; ADM; Dallols, Goulbis, Koramas; Koris Air; mares	Traitement des bassins versants Désensablement des masses d'eau, Gestion des conflits autour des terres immergées Lutte contre les plantes envahissantes	Projets FEM/ABN, PLCE/BAD, LWR, FEM/CBL, Peace Corps USA; MHELCD, ICRISAT, JICA; Communautés, FEM-Niger-Nigeria, FEM-CBLT, FEM-ABN, ICEA, PABC, LWR
Renforcer les capacités des acteurs et augmenter les revenus des communautés	Zones d'intervention du PMF/FEM; Communautés reconnues vulnérables	Renforcement des capacités des acteurs y compris le CNP Stratégie de communication et consolidation des acquis Production des manuels en langues locales et production de fiches techniques	Tous les partenaires identifiés; communautés